

Violences dans un foyer de l'enfance : la ministre saisit la justice

Le signalement fait suite à la circulation d'une vidéo montrant un adolescent de 13 ans frappé par un autre de 15 ans

Des faits « d'une particulière gravité », selon la ministre de la santé et des familles, Stéphanie Rist, se sont déroulés dans un foyer de l'enfance de Châlons-en-Champagne, qui accueille des jeunes confiés à la protection de l'enfance. Au point que la ministre, après en avoir eu connaissance par voie de presse et par le biais d'images diffusées sur les réseaux sociaux, a adressé, mercredi 11 février, un courrier de saisine à la procureure de la République de Châlons-en-Champagne, au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Elle lui demande de « faire toute la lumière » sur les événements, soulignant la « vulnérabilité particulière » de la victime, qui serait âgée de 13 ans, et devait se rendre sur place jeudi.

Sur la vidéo diffusée mardi soir par le compte X du site d'actualités *Mediavénir*, on peut voir un jeune garçon au tee-shirt vert pomme à terre, et entendre ses cris, alors qu'il tente de se protéger, tant bien que mal, des coups de pied et de poing assénés par un autre adolescent. Les images, choquantes, ont été filmées, dimanche 8 février, par un autre mineur au sein du foyer, un établissement géré par le département.

Les trois protagonistes y sont accueillis au titre de la protection de l'enfance ; des enfants « placés », comme on en compte environ 225 000 au niveau national. Agé de 15 ans, l'agresseur vit là depuis 2024, selon le département de la Marne. Il est confié à la protection de l'enfance, avec délégation d'autorité parentale, depuis ses 3 ans, ajoute une source judiciaire.

Manque de ressources

Averties par les éducateurs, les forces de l'ordre l'ont placé dimanche en garde à vue et ont ouvert une enquête en flagrance pour « violences aggravées ». Lors des quarante-huit heures passées au poste de police, le mineur a reconnu les faits, ainsi que « des *clagues* » données la veille à un autre pensionnaire. « Il a eu du mal à expliquer ce qui l'a conduit à ces violences. Il a évoqué des troubles de l'humeur, une incapacité à se contrôler, et l'absence de traitement adapté », indique Annick Browne, la procureure de la République de Châlons-en-Champagne, qui déplore de ne pas avoir réussi à trouver un médecin psychiatre pour l'expertiser lors de sa garde à vue.

Le garçon a été présenté, mardi soir, devant le juge des enfants.

Les violences au sein des foyers de l'aide sociale à l'enfance sont documentées par de nombreux rapports

Sans antécédents judiciaires, il sera jugé la première semaine de mars devant le tribunal pour enfants. D'ici là, le parquet a sollicité son transfert dans un établissement géré par la protection judiciaire de la jeunesse. Las, « en l'absence de place disponible » à l'issue de sa présentation au juge, il a, dans un premier temps, été renvoyé, mardi soir, dans son foyer d'origine, puis transféré, mercredi matin, dans un autre établissement de la protection de l'enfance, dans l'attente d'un placement au pénal. Il est sous le coup d'une mesure éducative judiciaire avec une interdiction d'entrer en contact avec ses victimes et une obligation de soins. Le garçon au tee-shirt vert, lui, a été vu par un médecin, qui a décrété deux jours d'incapacité totale de travail.

Cette affaire est un nouvel exemple de violences ayant cours dans les foyers de l'aide sociale à l'enfance (ASE), documentées par de nombreux rapports du Défenseur des droits au Parlement, qui a consacré une commission d'enquête aux défaillances de l'ASE. Elle donne aussi à voir le manque de ressources en psychiatrie, maintes fois relayé.

Selon le département de la Marne, « sur les 14 adolescents actuellement accueillis au foyer de Châlons-en-Champagne, dix d'entre eux nécessitent un suivi psychiatrique lourd, insuffisamment mis en œuvre, faute de moyens de la pédopsychiatrie ». Dans un communiqué, Jean-Marc Roze (divers droite), le président du département, chef de file de la protection de l'enfance, estime que « cette situation met en lumière les difficultés structurelles rencontrées dans la prise en charge des mineurs présentant des comportements violents, ainsi que la nécessité de renforcer les dispositifs existants afin d'apporter des réponses mieux adaptées ». Le mis en cause était déjà connu pour d'autres faits de violences dans d'autres établissements, précise-t-il. ■

SOLÈNE CORDIER